



REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de SAINT-PAUL DE VARCES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES

ARRETES DU MAIRE

Le Maire de la commune de SAINT-PAUL DE VARCES

**OBJET : INTERDICTION DE STATIONNEMENT ET DE CIRCULATION
SUR LE PARKING DE LA SALLE POLYVALENTE LE RUBAN
DU JEUDI 17/07/2025 A 06H00 AU SAMEDI 19/07/2025 A 08H00
ET
ROUTE DE CHARRIERE CHAUDE AU NIVEAU DU PARKING DU RUBAN
LE JEUDI 17/07/2025 DE 09H00 A 17H00 ET
LE VENDREDI 18 JUILLET DE 12H00 A 19H00.**

Vu le Code de la Route et l'instruction ministérielle sur la signalisation routière (Livre I – 8ème partie – signalisation temporaire – approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié)

Vu le Code de la voirie routière,

Vu le Code de l'environnement,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

CONSIDERANT pour permettre le bon déroulement **de la course UT4M** qu'il est nécessaire, dans l'intérêt de la sécurité publique, de réglementer la circulation et le stationnement,

ARRETE :

ARTICLE 1 : Le stationnement et la circulation seront interdits sur LE PARKING DE LA SALLE POLYVALENTE LE RUBAN DU JEUDI 17/07/2025 A 06H00 AU SAMEDI 19/07/2025 A 08H00
ET

ROUTE DE CHARRIERE CHAUDE AU NIVEAU DU PARKING DU RUBAN LE JEUDI 17/07/2025 DE 09H00 A 17H00 ET LE VENDREDI 18 JUILLET DE 12H00 A 19H00

ARTICLE 2 : Durant cette période, la place, le parking et la route seront fermés le temps de la manifestation. Une déviation par le chemin du grand sorbier sera mise en place par les services techniques de la commune.

ARTICLE 3 : Tout véhicule en infraction au présent arrêté pourra être signalé à la gendarmerie. Le présent arrêté devra être affiché sur les barrières du lieu de la manifestation.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté ne vaut que sous réserve des droits des tiers.

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Grenoble qui peut être saisi notamment par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé par écrit devant le Maire de la commune, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

***Fait à Saint-Paul de Varcès,
Le 15 juillet 2025***

Le Maire, Cécile CURTET

